

CONDITIONS GENERALES DE VENTE HSDI

Article 1. Objet

La société HSDI est spécialisée dans la production et la commercialisation de produits naturels biocides d'assainissement de l'air, ainsi que d'autres produits bio-écologiques (« les Produits ») ainsi que dans le développement ou la personnalisation de tels produits (« les Prestations ») auprès de professionnels.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente par HSDI de Produits et de Prestation à ses Clients professionnels.

Article 2. Définitions

- **HSDI** : la société HSDI FRANCE, société à responsabilité limitée au capital de 11.000 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 810728105, dont le siège social est situé 6 allée des Dauphins 38330 St Ismier.
- **Client**: toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public, agissant à des fins professionnelles, ayant commandé une Prestation et/ou un Produit à HSDI ;
- **Commande** : commande d'un ou plusieurs Produit(s) ou d'une ou plusieurs Prestation(s) par le Client à HSDI, résultant du processus d'acceptation décrit aux présentes CGV,
- **Conditions Générales ou CGV** : les présentes conditions générales de vente, ainsi que toute mise à jour ultérieure susceptible de s'appliquer à la Commande ;
- **Devis** : proposition commerciale de HSDI, mentionnant le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque Produit et/ou de la Prestation nécessaire à l'opération prévue (dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique, ou bien le cout global forfaitaire de la main d'œuvre et la quantité prévue) ;
- **Confirmation de Commande** : document adressé par HSDI à la suite d'un bon de commande adressé par un Client, et reprenant l'ensemble des éléments essentiels de la Commande ;
- **Prestation** : prestation de service proposée par HSDI (« projet »), pouvant consister dans le développement d'un Produit spécifique, ou la personnalisation d'un Produit, et son installation chez un Client ;
- **Produit** : produits naturels biocides d'assainissement de l'air, filtres à air, consommables utilisés pour ces produits (tels que poudres et solutions liquides naturelles), procédés d'amélioration de la conservation des fruits et légumes, et d'une façon générale, tout produit, matériel, ou système; développé, imagine, conçu et/ou commercialisé par HSDI à la date de la Commande.
- **Site** : site internet de HSDI, accessible à l'adresse <https://www.hsdifrance.fr/>, ou toute autre adresse exploitée par HSDI;

- **Spécifications** : ensemble des spécifications et caractéristiques techniques, notamment d'ordre bactériologique, auxquelles devra répondre la fabrication des Produits, dans le cadre d'une Prestation,

Article 3. Acceptation des Conditions Générales

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties. Elles sont annexées au Devis transmis au Client ou à la Confirmation de Commande adressée au Client par HSDI. Elles peuvent également être référencées sur le Devis ou la Confirmation de Commande, via un lien sur le site Internet de HSDI, sur lequel elles sont accessibles, de sorte que le Client reconnait en avoir pris connaissance et les accepter pleinement et sans réserves.

A défaut de convention spéciale constatée par écrit, dérogeant en tout ou partie aux présentes Conditions Générales, toute Commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment toutes conditions générales d'achat, qui serait inopposable à HSDI.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la Commande du Client étant celle annexée au Devis ou à la Confirmation de Commande ou, à défaut, celle publiée sur le Site et en vigueur au jour de la Commande.

Article 4. Information précontractuelle

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa Commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et des informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du Produit, et notamment de ses spécifications techniques et précautions d'usage, adressées avec le Devis ;
- Le prix des Produits, des Prestations et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;

Le Client reconnaît avoir pu consulter, notamment sur le site Internet de HSDI, des exemples de réalisation de ses prestations, et photographies des Produits dans un environnement professionnel. Il reconnaît avoir eu l'ensemble des informations nécessaires pour s'assurer que les Produits et Prestations fournies par HSDI répondent à ses besoins spécifiques.

Article 5. Qualité du Client

Le Client déclare agir dans le cadre de son activité professionnelle, et ne pas être engagé dans un réseau de revente des Produits commandés. Toute revente des Produits à des fins commerciales est formellement interdite, sauf accord préalable écrit de HSDI. La présente clause n'est pas applicable aux revendeurs ou distributeurs autorisés HSDI.

Article 6. Commandes

a) Commande sur Devis préalable (Prestations)

Pour tout projet de développement spécifique ou de personnalisation de Produit, HSDI adressera au Client un Devis détaillé, basé sur les informations techniques et physiques fournies par le Client, notamment concernant le site d'installation des Produits, et les Spécifications souhaitées.

Ce Devis, auquel seront annexées les Spécifications et autres pré-requis techniques, mentionnera :

- Le cout de la Prestation,
- Le prix unitaire HT des Produits,
- Le prix global HT et TTC de la commande envisagée,
- Les frais éventuels de transport, emballage, ou expédition, non compris dans le prix ; et qui seront facturés en sus ;
- Le délai de livraison des Produits,
- Le cas échéant, le nom de l'agent commercial par l'intermédiaire duquel la commande doit être conclue ;

Le Client garantit la conformité des indications transmises à HSDI dans le cadre de la demande de Devis.

Le Devis étant établi sur la base des éléments techniques et Spécifications fournis par le Client, tout changement dans la configuration des lieux, (et notamment les dimensions ou l'agence des locaux), qui serait découvert avant ou après la Commande, ou encore toute modification des Spécifications, sera susceptible d'entraîner une modification du Devis, et du cout des Prestations ou du Produit préconisé. HSDI ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité ou de difficultés d'exécution des Prestations, ou d'une inadéquation d'un Produit commandé, résultant d'une modification des données techniques ayant servi de base à l'établissement du Devis.

Tout Devis est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date d'établissement. Toute acceptation d'un Devis au-delà de sa date de validité ne vaudra Commande définitive qu'à compter de sa confirmation par HSDI, laquelle pourra mettre à jour son Devis pour tenir compte de l'évolution des prix des Produits et Prestations.

La Commande sera formée par l'acceptation sans réserves du Devis par le Client (renvoyé signé et daté avec la mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* » à HSDI), ou l'émission d'un bon de commande reprenant l'ensemble des éléments du Devis, sans réserves ni variations. Toute référence à des Conditions Générales d'Achat du Client sera susceptible d'entraîner un rejet de la Commande par HSDI.

HSDI se réserve également le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes, et notamment en cas d'impayé du Client sur des commandes antérieures.

b) Commande sans Devis préalable (Produits « catalogue »)

Pour tous les Produits « standard » figurant au catalogue HSDI, publié sur son site Internet, ou diffusé au Client par tout autre moyen, la Commande pourra être passée par l'émission d'un simple bon de commande du Client, reprenant les éléments suivants :

- Le type de Produit avec sa référence technique,
- Le nombre d'exemplaires souhaité,
- Le prix unitaire et global des Produits commandés, sur la base du tarif général HSDI en vigueur à la date de la Commande, tel que publié sur le Site , ou fourni au Client par HSDI (ou par son agent) avant la Commande ;
- Le délai de livraison souhaité, ainsi que le lieu de livraison et, le cas échéant, l'incoterm souhaité ;

HSDI s'engage à adresser au Client, dans les 48 heures de la réception de ce bon de commande, une Confirmation de Commande mentionnant:

- Le prix global HT et TTC de la Commande envisagée,

- Les frais éventuels de transport, emballage, ou expédition, non compris dans le prix ; et qui seront facturés en sus ;
- Le délai de livraison des Produits,
- L'incoterm appliqué,
- Les conditions de paiement pratiquées.

En cas d'indisponibilité du Produit, HSDI s'engage à en informer le Client dans le même délai et à lui proposer la fourniture d'un Produit présentant des performances techniques équivalentes, qui devra être accepté par le Client, avant l'émission de toute Confirmation de Commande.

La Commande sera définitivement formée, sur les bases indiquées à la Confirmation de Commande :

- En cas de règlement par HSDI de l'acompte à la Commande
- A défaut de réserves émises par le Client dans un délai de 8 jours à compter de la Confirmation de Commande, ce qui sera expressément rappelé sur ce document,

Article 7. Annulation de la commande

Toute Commande passée par un Client, une fois formée, est ferme et définitive et ne peut en conséquence être annulée.

Dès lors, toute demande de modification de la Commande par le Client doit être soumise à l'acceptation de HSDI.

Par ailleurs, le Client agissant en qualité de professionnel, les dispositions du Code de la Consommation sur le droit de rétractation lui sont inapplicables.

En cas d'annulation unilatérale de la Commande par le Client, celui-ci sera redevable, à titre de clause pénale, et sans délai, de l'intégralité des sommes restant dues au titre de la Commande au jour de l'annulation.

Article 8. Prix

Le prix est indiqué au Devis et est mentionné en hors taxes et toutes taxes comprises.

Il s'entend hors contribution à l'éco-participation, dont le montant sera indiqué de façon distincte, le cas échéant.

Il s'entend également hors frais de transport et de livraison qui sont mentionnés au Devis.

Article 9. Conditions de paiement

Sauf stipulation contraire au Devis, les conditions de paiement sont les suivantes :

- Pour les Prestations : 50% à la commande, 50% à la livraison des Prestations.
- Pour les Produits : 30% d'acompte à la Commande, et le solde à la livraison des Produits.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure du Client, l'application d'une pénalité de retard calculé sur la base d'un intérêt de retard mensuel de 5%.

Par ailleurs, conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit, outre les pénalités de retard, l'obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros pour frais de recouvrement, étant entendu

que HSDI se réserve la faculté de réclamer une indemnité complémentaire, sur justificatifs, si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, HSDI se réserve également le droit de suspendre l'exécution de toutes les Commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Article 10. Livraison

a) Réception et livraison des Produits

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf indication contraire à la Commande, les Produits sont livrés DDP (Incoterm 2020) au siège social ou l'établissement du Client, tel qu'indiqué sur la Commande.

Le Client est tenu de vérifier l'état des Produits livrés. Il dispose d'un délai de **3 jours ouvrés** à compter de la livraison pour formuler par écrit (par LRAR) toutes réserves ou réclamations pour non conformité ou vice apparent des Produits livrés (par exemple colis endommagé, déjà ouvert ...), avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par HSDI. HSDI remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

b) Réception des Prestations

La réception et validation des Prestations s'opérera à la livraison des Produits.

Ainsi, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer HSDI, par écrit, de toute non-conformité de la Prestation (notamment aux Spécifications), dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la livraison des Produits

HSDI rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les Prestations jugées défectueuses, dans les meilleurs délais.

A défaut de réserves du Client dans le délai susvisé, les Prestations seront réputées validées.

c) Délais de livraison

HSDI s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Produits et à exécuter les Prestations commandés par le Client dans le délai convenu entre les Parties et mentionné au Devis.

Les délais indiqués à la Commande sont indicatifs, et ne constituent pas des délais de rigueur. Leur éventuel dépassement ne saurait engager la responsabilité de HSDI, ni autoriser le Client à annuler la Commande, à moins que le retard de livraison des Produits et/ou de réception des Prestations excède 30 jours, et que ce retard soit exclusivement imputable à HSDI.

La responsabilité de HSDI ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard imputable au Client, notamment en cas de défaut de collaboration de sa part dans l'exécution des Prestations, ou en cas de force majeure.

Article 11. Réserve de propriété et transfert des risques

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 624-16 DU CODE DE COMMERCE, LA MARCHANDISE LIVREE RESTE LA PROPRIETE DE HSDI JUSQU'A COMPLET PAIEMENT DU PRIX PAR LE CLIENT. A DEFAUT DE PAIEMENT DE LA TOTALITE DU PRIX RESTANT DU PAR LE CLIENT, ET APRES L'EXPIRATION D'UN DELAI DE 7 JOURS SUIVANT L'ENVOI EN LRAR D'UNE MISE EN DEMEURE RESTEE INFRUCTUEUSE, LE CONTRAT SERA RESILIE DE PLEIN DROIT, ET HSDI POURRA REVENDIQUER LA PROPRIETE DE LA MARCHANDISE VENDUE, DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L.624-9 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques de perte ou de détérioration des Produits.

Article 12. Garanties

i) Garantie légale contre les vices cachés

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages professionnels.

Les Produits bénéficient de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et délais prévus par les articles 1641 et suivants du Code Civil.

Dans l'hypothèse où l'action fondée sur la garantie des défauts cachés de la chose vendue serait intentée par le Client dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil, celui-ci pourra demander soit la résolution de la vente, soit une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil, à la condition de prouver l'existence d'un vice indécélable du Produit existant à la date de la livraison.

ii) Garantie contractuelle

Sauf stipulation contraire à la Commande, les Produits sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant une durée d'un an, à compter de leur livraison.

Cette garantie couvre tout dysfonctionnement provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié par le Client ; sous peine de déchéance de ses droits au titre de la garantie.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer HSDI, par écrit, de l'existence d'un défaut ou dysfonctionnement du Produit dans un délai maximum de trente jours à compter de leur découverte. Le Client devra fournir les éléments relatifs au défaut allégué par tous moyens, tels que photographies ou vidéos.

Si le défaut est reconnu par HSDI, celle-ci s'engage, à son choix à réparer ou remplacer le Produit défectueux, dans les meilleurs délais ou, si ce remplacement ou cette réparation s'avère impossible dans un délai raisonnable (qui ne saurait excéder 30 jours), à rembourser au Client le prix du Produit, imputé d'un coefficient de vétusté de 10% par année d'utilisation du Produit. La présente garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits affectés d'un défaut ou d'un dysfonctionnement.

La présente garantie est exclue si les défauts ou les dysfonctionnements ont pour origine : un entretien inadéquat, un stockage dans des conditions (notamment de température ou d'humidité) non conformes à celles préconisées par HSDI, une modification non autorisée du Produit par le Client ou par un tiers, une utilisation anormale ou non conforme à la notice d'emploi, l'usure naturelle du produit, un accident, un choc, une chute, un vandalisme ou un défaut de surveillance. Les consommables (tels que poudres et solutions liquides naturelles), et pièces d'usure (notamment filtres) sont également couvertes par la présente garantie, sous réserve d'un stockage dans l'emballage d'origine et le respect des conditions de température et d'humidité recommandées par HSDI.

Article 13. Propriété Intellectuelle

La technologie brevetée HSDI est propriété exclusive de la société. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits et à leur documentation technique. En particulier, tout démontage du Produit à des fins d'ingénierie inverse, et à caractère commercial, est strictement prohibée, et constituerait une contrefaçon au sens des articles L.615-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Article 14. Responsabilité

La responsabilité de HSDI ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations qui est due, soit au fait du client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure.

En aucun cas, HSDI ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dommages causés au Client à la suite d'une utilisation du Produit ou du bien objet de la Prestation qui s'est avérée non conforme aux prescriptions de HSDI et aux règles de l'art.

HSDI ne pourra être tenue responsable des dommages indirects résultant de l'exécution d'une Commande, et notamment de tout préjudice tel que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de profits, atteinte à l'image de marque, ou toute réclamation d'un tiers qui pourrait résulter d'un manquement de HSDI à ses obligations contractuelles.

En tout état de cause, la responsabilité pour des dommages directs qui résulteraient de fautes qui seraient imputables à HSDI est limitée, toutes causes confondues, à une somme plafonnée au montant de la Commande de Produits ou de Prestations ayant occasionné le préjudice.

Article 15. Loi applicable – Règlement des Litiges

a) Loi applicable

Tout litige relatif aux présentes conditions générales, leur validité, leur interprétation, ou leur exécution sera soumis au droit français.

b) Règlement des litiges

Les Parties conviennent de s'efforcer de régler à l'amiable tous les différends nés de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution, ou de la cessation des présentes. Dès la survenance d'un litige, les Parties se réuniront dans un délai d'un mois à compter de la notification du différend par l'une des Parties à l'autre Partie par courrier recommandé avec AR. La réunion de conciliation devra mettre en présence au moins un représentant de chaque Partie. A défaut d'accord amiable dans

un délai d'un mois à compter de la réunion de conciliation, chaque Partie recouvrera sa pleine et entière liberté d'action.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ALINEA PRECEDENT, TOUT LITIGE ENTRE LES PARTIES RELATIFS A LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA CESSATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES, POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT, AINSI QUE TOUTES SUITES QUI POURRAIENT EN RESULTER, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE, NONOBTANT APPEL EN GARANTIE OU PLURALITE DE DEFENDEURS, Y COMPRIS DANS LE CAS DE PROCEDURES D'URGENCE OU CONSERVATOIRES, EN REQUETE OU EN REFERE.